





DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT DE LA TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ Pour les quantités d'électricité consommées par un consommateur redevable de la TICFE

A déposer avant le 25 du mois suivant le trimestre de référence Article 266 *quinquies* C du code des douanes

	AU COURS DU TRIMESTRE	E:	ANNEE:		
			J		
	Nom ou raison sociale :		REDEVABLE	Siren :	
Α	Adresse :				
	Adresse : Numéro d'enregistrement de la déclaration d'existence :				
	Mandataire (le cas échéant)	1 decidiation d'existence .		Siren :	
В	Adresse :			Olicit.	
	Site consommateur :			Siret :	
С					
	Adresse :				
	BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE				
D					
	LIQUIDATION DE LA TAXE				
E	Quantités d'électricité consommées			(kWi	
	Quantités exonérées, exemptées ou en franchise			kWh	
F	Réduction chimique, électrolyse, procédés métallurgiques				
G	Fabrication de produits mir	duits minéraux non métalliques			
Н	Entreprise pour laquelle l'é	électricité représente plus de			
I	Production de produits éne				
J	Production d'électricité				
K	Compensation des pertes	réseaux			
	Taxation à un tarif réduit	<u> </u>		Quantités taxables (kWh)	Montant (€
	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises				
	industrielles électro-intensives) dont la consommation est strictement supérieure à 3 kWh par € de VA (tarif : 2 €/MWh)				
	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises				
M	industrielles électro-intensives) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par €de VA (tarif : 5 €/MWh)				
	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises				
N		dustrielles électro-intensives)s dont la consommation est strictement inférieure à 1,5 Nh par € de VA (tarif : 7,5 €/MWh)			
	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises				
o	industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la				
	consommation est strictem	nent supérieure à 3 kWh pa	r € de VA (tarif : 1 €/MWh)		
_		u sein de sites industriels é			
Р	industrielles électro-intensives) exposées à un risque de fuite de carbone dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de VA (tarif : 2,5 €/MWh)				
	Installations industrielles au sein de sites industriels électro-intensifs (ou d'entreprises				
Q		iu sein de sites industriels e ives) exposées à un risque			
	consommation est strictement inférieure à 1,5 kWh par € de VA (tarif : 5,5 €/MWh)				
R	Installations hyperélectro-intensives (tarif : 0,5 €/MWh)				
s	Transport de personnes et de marchandises par train, métro, tramway, câble, autobus				
_	hybride rechargeable ou électrique et trolleybus (tarif : 0,5 €/MWh) Centres de stockage de données numériques avec consommations annuelles >=1				
Т	kWh par € de la VĂ, pour les quantités excédant 1 GWh par an (tarif : 12 €/MWh)				
U	Exploitants d'aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique, dont la consommation d'électricité est > 222Wh par euro de VA (tarif : 7,5 €/ MWh)				
	Navires stationnant à quai dans les ports mentionnés au c du 1 de l'article 265 bis et				
٧	ngins mentionnés au e du 1 de l'article 265 bis du code des douanes (tarif : 0,5 //MWh)				
	Taxation à tarif plein				
W	Quantités taxables = ligne E – quantités mentionnées aux lignes L à V tarif : 22,50 €MWh			(kWh)	
		o des montents lignes I	. м .		-
х	TICFE totale due (somme des montants lignes L + M + N + O + P + Q + R + S + T + U + V + W) Les tarifs de la TICFE sont indiqués au 8 de l'article 266 quinquies C du				
`	€ code des douanes. La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche				
Υ		ENC	SAGEMENT DU REDEVABLE		
	oussigné (e), ésentant habilité de la société, at	tteste de l'exactitude des renseig	nements portés sur la présente déclarat	ion.	
	Fait à :		Signature		
	Le:				
		CADRE RI	ESERVE A L'ADMINISTRATION		
	Moyen de paiement		registrement	Prise en recette	
		Date de réception :		Code taxe :	
_	Virement Chèque bancaire	N° d'enregistrement : Cachet et signature :		Date : N° :	
	Chèque postal	- Jacinet et signature .		N° : Montant pris en compte en €:	
_	Mandat				
	Autre moyen de paiement				

^(*) Trois chiffres après la virgule



L'administration des douanes et droits indirects vous accompagne dans une relation de confiance :

- vous avez le droit de vous tromper lorsque vous remplissez une déclaration et de la rectifier,
en payant les droits et axes dus sans être pénalisé :

- vous avez le droit de nous demander un contrôle afin de vérifier si vos processus sont
conformes à la réglementation :

- vous avez le droit de nous demander de prendre une position qui nous engage sur votre situation,
Au regard du droit fiscal.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : http://bit.ly/relationconfiancedouane